

***Report to the  
Standing Committee  
on Modifications to  
the Voting Process***

***October 1, 2020***



# Report to the Standing Committee on Legislative Affairs

## Modifications to the Voting Process for the 42nd General Election

In January 2019 Elections Manitoba received approval from the Standing Committee on Legislative Affairs to proceed with three modifications to the voting process following the steps set out in section 28.1 of *The Elections Act*. The following is a report back to the committee on how the modifications performed during the 42nd general election, as required by legislation. The changes were proposed to meet public expectations to use technology efficiently while maintaining the security and integrity of paper ballots.

### What Changed

Elections Manitoba made three process changes. Two involved advance voting: streamlining advance voting procedures, allowing for electronic strike-off; and using a new voting book format. The third change involved the production of a pre-printed book that combined the voting book and voters list



for use on election day. The book included the preliminary and revised voters lists and showed the names of advance, homebound and absentee voters already struck from the list.

### The Results

All three modifications were well received and performed well during the election. Feedback from voters and frontline voting officials was very positive. The objectives as set out in s. 28.1(2) were achieved:

1. Improve the voting process for voters: Using technology during advance voting sped up the process of voting and reduced cumbersome and time-consuming manual processes.
2. Achieve administrative efficiencies: Using technology increased overall speed and efficiency, and reduced the potential for errors. Real-time information was useful for election officials and registered parties.
3. Maintain the integrity of the voting process: The selective use of technology addressed areas where administrative efficiencies were needed while maintaining the security and integrity of a single paper ballot for each voter.

## The Details

### Advance Voting Electronic Strike-Off and New Voting Book Format

These two modifications were implemented during advance voting from August 29, 2019 to September 5, 2019 at 194 locations out of 326 locations. The criteria for locations was:

1. All returning offices.
2. One other location in each electoral division where connectivity could be established.
3. Capacity of field staff in terms of training and ability to provide support
4. Anticipated voter turnout, particularly for non-resident voters.

Instead of searching through a paper list, staff found voters' names quickly in one of two ways: scanning the bar code on their voter information card or using the web-based voters list management system. This approach proved to be faster and more accurate in finding and processing voters. The electronic strike-off showed all system users that a voter had voted almost immediately.

Advance voting reports were provided daily to the registered parties in a digital format.

One report indicated all voters who had voted the previous day and where they had voted. In addition, a move report was provided indicating which voters had moved and changed addresses, the address and electoral division they had left where applicable, and their new address and electoral division.

The advance voting book was re-formatted to allow for labels to be printed and pasted into the voting book, eliminating the need to hand write information. For non-resident advance voting, a second label was printed for the certificate envelope, again replacing the need to hand write.

Using the new voting book format and printing out labels for the booklet and certificate envelopes of non-resident voters was fast and provided more accurate and legible information.

### Combined Voting Book and Voters List for Election Day

Combining the preliminary and revised paper voting lists along with those who had voted in advance streamlined the process of voting on election day and reduced errors. The pre-printed books were prepared for each voting station and included the struck off names of those individuals who had voted in advance,

homebound or absentee. It meant that voting officials only had to go through one list instead of two or more.



*Printed labels replaced hand-written voter information in voting books.*

## Challenges

Overall the modified processes performed very well. There were a few challenges addressed during advance voting, including:

- **Connectivity issues:** use of technology requires a secure network that connects to the voters list and Elections Manitoba's internal databases. There were some challenges in finding and maintaining a robust enough signal in some areas of Winnipeg, in the north and in a few areas of rural Manitoba. All sites had the ability to revert to paper if there were difficulties.

*Solution: Elections Manitoba will continue to seek service providers and systems that provide robust and dependable signals.*

- **Adapting to technology:** a few election officials had some difficulty adapting to the use of technology. This number was relatively small. The majority understood and became quite comfortable in using the voters list management system during advance. The program is intuitive and easy to use.

*Solution: Training will be revised to give voting officials more time to get used to using the technology. Some minor adjustments have been made to the program to make it easier to use for Manitoba elections.*

- **Proper technology set-up:** The voting day set-up using technology takes a bit more time and requires attention to detail. A few sites were slow in getting up and running, but the majority were running quite smoothly within the first hour of advance voting.

*Solution: Training will emphasize the steps in properly setting up voting stations. In addition, in-house videos and detailed instructions will be provided and emphasized prior to use to help elections officials clearly understand the set-up process.*

## Recommendation

The modifications have been tested in a byelection and a full general election, and worked well in achieving the objectives set out in legislation.

It is therefore recommended that modifications be permanently enshrined in legislation through legislative amendments to *The Elections Act*.

It is further recommended that amendments should reflect the possibility of extending the technological modifications made in advance voting to election day, with review and approval of the Standing Committee on Legislative Affairs.

It is recommended that Elections Manitoba work with Legislative Counsel in developing the amendments.

	s. 28.1(2) (a) Improve voting process for voters	Number s. 28.1(2)(b) Achieve administrative efficiencies	s.28.1(2)(c) Maintain integrity of voting process
Advance – electronic strike off of voters	✓	✓	✓
Advance – new voting book format	✓	✓	✓
Election day – combined voters and voting book with advance voter names already struck off.	✓	✓	✓

# Compte rendu au Comité permanent des affaires législatives

## Modifications dans le déroulement du vote lors de la 42e élection générale

En janvier 2019, le Comité permanent des affaires législatives a autorisé Élections Manitoba à apporter trois modifications au déroulement du vote, en suivant les étapes prescrites à l'article 18.1 de la Loi électorale. Ce qui suit est un compte rendu à l'intention du Comité qui décrit comment les modifications ont été apportées lors de la 42e élection générale, comme l'exige la législation. Les modifications avaient été proposées pour répondre aux attentes publiques concernant l'utilisation efficace de la technologie et le maintien de la sécurité et de l'intégrité des bulletins de vote en format papier.

### Ce qui a changé

Élections Manitoba a apporté trois modifications au déroulement du vote. Deux d'entre elles portaient sur le scrutin par

anticipation : la simplification des procédures du scrutin par anticipation, en permettant le biffage en temps réel; et l'utilisation d'un cahier du scrutin au format modifié. La troisième modification consistait en la production d'un livret préimprimé appariant le cahier du scrutin et la liste électorale en vue du jour du scrutin. Le livret comprenait les listes électorales préliminaires et révisées classées par sections de vote, et donnait les noms des électeurs ayant voté par anticipation, à titre d'électeur absent, à domicile ou autrement déjà biffés de la liste.

### Les résultats

Les trois modifications ont été bien reçues et leur mise en œuvre s'est bien déroulée pendant l'élection. Les commentaires des électeurs et du personnel électoral sur place étaient très positifs. Les objectifs énoncés au paragraphe 28.1(2) ont été remplis :

1. Améliorer le déroulement du vote pour les électeurs – Le recours à la technologie lors du scrutin par anticipation a permis d'accélérer le déroulement du vote et de réduire le traitement manuel long et fastidieux.



2. Réaliser des efficiences administratives – Le recours à la technologie a permis d'augmenter la vitesse et l'efficacité en général, et de réduire le risque d'erreurs. L'information en temps réel s'est avérée utile pour le personnel électoral et les partis politiques inscrits.
3. Maintenir l'intégrité du déroulement du vote – L'utilisation sélective de la technologie a permis de s'attarder là où des efficiences administratives étaient requises, tout en maintenant la sécurité et l'intégrité du bulletin de vote en format papier remis à chaque électeur.

## Les détails

### Biffage électronique des noms d'électeurs ayant voté par anticipation et cahier du scrutin au format modifié

La mise en œuvre de ces deux modifications a eu lieu lors du scrutin par anticipation qui s'est déroulé du 28 août au 5 septembre 2019, dans 194 des 326 centres de scrutin. Le choix des lieux s'est arrêté en fonction des critères suivants :

1. tous des bureaux du directeur du scrutin;
2. autre centre du scrutin dans chaque circonscription électorale où il est possible d'établir une connectivité;
3. capacité du personnel sur le terrain à offrir une formation et du soutien;
4. participation au scrutin par anticipation, particulièrement des non-résidents.

Au lieu d'avoir à chercher sur une liste imprimée, le personnel trouvait les noms des électeurs rapidement de deux façons possibles : par la lecture du code à barres sur la carte d'information de l'électeur; en consultant la liste électorale en ligne. Cette approche s'est révélée plus rapide et plus précise pour trouver des électeurs et les inscrire. Le biffage

électronique signalait presque instantanément à tous les utilisateurs du système qu'un électeur avait voté.

Des rapports sur le scrutin par anticipation étaient envoyés chaque jour aux partis inscrits en format numérique. Un rapport dressait la liste de tous les électeurs qui avaient voté le jour précédent et indiquait où ils avaient déposé leur vote. De plus, un rapport sur les déménagements donnait les noms des électeurs qui avaient déménagé et changé d'adresse, en précisant le cas échéant l'adresse et le nom de la circonscription électorale qu'ils avaient quitté, ainsi que leur nouvelle adresse dans la circonscription électorale.

Le cahier du scrutin par anticipation a changé de format de façon à permettre l'impression d'étiquettes à coller dans le cahier du scrutin du jour du scrutin, éliminant ainsi la nécessité d'écrire les renseignements à la main. Dans le cas du scrutin par anticipation des non-résidents, une seconde étiquette était imprimée pour l'enveloppe certificat, éliminant là encore la nécessité d'écrire à la main. L'utilisation du cahier du scrutin au format modifié et l'impression d'étiquettes pour le cahier du scrutin et les enveloppes-certificats à l'intention des électeurs non résidents ont permis d'accélérer les choses et d'obtenir des renseignements plus précis et lisibles.

### Appariement du cahier du scrutin et de la liste électorale en vue du jour du scrutin

Apparier les listes électorales préliminaires et révisées imprimées à celles des électeurs ayant voté par anticipation a simplifié le déroulement du vote le jour du scrutin et réduit les erreurs. Des livrets pré imprimés ont été préparés pour chaque bureau de scrutin et comprenaient les noms biffés des électeurs ayant voté par anticipation, à titre d'électeur absent et à domicile. Le personnel électoral n'avait donc qu'une liste à consulter au lieu de deux ou plus.



*Les renseignements écrits à la main ont été remplacés par les étiquettes imprimées dans les registres du scrutin.*

## Enjeux

Le déroulement du vote modifié s'est très bien passé dans l'ensemble. On a toutefois rapporté quelques problèmes au moment de la mise en œuvre des modifications, qui ont été réglés pendant le scrutin par anticipation, y compris ceux ci :

- **Problèmes de connectivité :** Le recours à la technologie requiert un réseau sécurisé qui se connecte à la liste électorale et aux bases de données internes d'Élections Manitoba. On a éprouvé quelques difficultés à trouver et à maintenir un signal assez fort dans certains quartiers de Winnipeg, dans le Nord et dans quelques régions rurales du Manitoba. Il était possible partout de revenir aux documents imprimés en cas de problème.

*Solution: Élections Manitoba poursuivra sa recherche de fournisseurs de services et de systèmes capables de maintenir des signaux forts et fiables.*

- **Adaptation à la technologie :** Quelques membres du personnel électoral ont eu de la difficulté à s'adapter à l'utilisation de la technologie. Le nombre était relativement faible. La majorité a compris et est parvenue à utiliser le programme de gestion de la liste électorale avec assez d'aisance lors du scrutin par anticipation. Le programme est intuitif et facile à utiliser.

*Solution: La formation sera revue afin de donner au personnel électoral assez de temps pour se familiariser avec l'utilisation de la technologie. Quelques rajustements mineurs ont été apportés au programme pour le rendre plus facile à utiliser aux prochaines élections au Manitoba.*

- **Installation appropriée de la technologie :** L'installation nécessaire à l'utilisation de la technologie le jour du scrutin demande un peu plus de temps et une attention aux détails. À quelques endroits, la mise en place a pris du temps, mais dans la majorité des cas tout entrait dans l'ordre dès la première heure du scrutin par anticipation.

*Solution: La formation mettra l'accent sur les étapes à suivre pour installer correctement la technologie dans les bureaux de scrutin. En outre, des vidéos et des instructions détaillées seront fournies et favorisées avant l'utilisation afin d'aider le personnel électoral à bien comprendre le processus d'installation.*

## Recommandations

Les modifications ont été mises à l'essai lors d'une élection partielle et d'une élection générale et ont bien rempli les objectifs prescrits dans la législation.

Il est par conséquent recommandé que les modifications soient intégrées de manière permanente dans la législation en apportant des amendements à la *Loi électorale*.

Il est en outre recommandé que ces amendements ouvrent la possibilité d'étendre les modifications d'ordre technologique apportées au scrutin par anticipation au jour du scrutin, sous réserve de l'examen et de l'approbation du Comité permanent des affaires législatives.

Il est enfin recommandé qu'Élections Manitoba élabore ces amendements en collaboration avec le Conseiller législatif.

	Alinéa 28.1(2) a) Améliorer le déroulement du vote pour les électeurs	Alinéa 28.1(2)b) Réaliser des efficacités administratives	Alinéa 28.1(2)c) Maintenir l'intégrité du déroulement du vote
Scrutin par anticipation – Biffage électronique	✓	✓	✓
Scrutin par anticipation – Cahier du scrutin au format modifié	✓	✓	✓
Jour du scrutin – Appariement des listes électorales et du cahier du scrutin comprenant les noms biffés des électeurs ayant voté par anticipation	✓	✓	✓